

Liberté Égalité Fraternité

# Fiche de poste de Directeur/Directrice de L'Ecole Académique de la formation continue de la région académique de Guyane.

**Identification du poste** : Directeur ou Directrice de l'Ecole Académique de la Formation Continue de l'académie de Guyane

Localisation du poste : rectorat de Guyane

Domaine fonctionnel : Pilotage de structure de formation

Fonction : Directeur/trice de l'École académique de la formation continue

Catégorie : catégorie A - A+

Nature de l'emploi : emploi ouvert aux personnels titulaires Statut du poste : Poste vacant au 1<sup>er</sup> septembre 2024

Quotité de travail: 100 %

### Votre environnement professionnel:

L'académie de Guyane emploie plus de 9500 agents, investis au service de la réussite de ses Élèves, scolarisés de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les effectifs académiques sont composés de 8200 enseignants du 1er et du 2nd degré, 1300 personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux ou de santé et d'assistance éducative.

# L'École académique de la formation continue de Guyane est composée comme suit :

Un Directeur
Une directrice adjointe
Quatre gestionnaires
Une adjointe financière
Six ingénieurs de formation (répartition par pôle)
Une apprentie L3.

#### **Contexte des EAFC:**

La formation continue constitue un élément déterminant de l'approfondissement des compétences professionnelles et de la mobilité des personnels. Elle contribue de manière déterminante à la qualité du service public d'éducation.

Dans cette perspective, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a annoncé au printemps 2021 la création d'écoles académiques de la formation continue (EAFC). Ces écoles incarnent l'engagement 3 du Grenelle de l'éducation consistant à « Permettre à chacun de devenir l'acteur de son parcours professionnel » et en particulier l'engagement 12 visant à « Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante ». L'activité de l'école est un élément de la feuille de route RH de l'académie et incarne la politique ministérielle RH en faveur de l'accompagnement et de la personnalisation des parcours, et l'engagement d'une formation proposée en proximité des environnements professionnels, au plus près des besoins des personnels.

Après une phase de préfiguration au cours du second semestre de l'année 2021, l'ouverture des EAFC s'échelonne du 1er janvier au 1er septembre 2022, selon les académies. L'EAFC de Guyane s'est ouverte au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

La direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) et la direction générale des ressources humaines (DGRH) coordonnent le suivi de la mise en œuvre des EAFC, en lien avec la direction de l'encadrement (DE) pour les personnels d'encadrement, la direction des sports (DS) et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) pour les personnels relevant de leurs compétences.

## Missions de la directrice ou du directeur de l'école académique de la formation continue

Sous l'autorité directe du Recteur, et en lien avec le secrétaire général de région académique le cas échéant, et la secrétaire général adjoint-directeur des ressources humaines, la directrice ou le directeur de l'EAFC organise la gouvernance de l'école dans les domaines stratégique, pédagogique, administratif, financier et des ressources humaines. En tant que directeur ou directrice, il assure une fonction managériale de haut niveau ; il fédère ses équipes et les accompagne dans la transformation de la politique ministérielle de formation continue de tous les personnels.

Il travaille en relation étroite avec le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) et avec le conseiller académique recherche-développement-innovation-expérimentation (Cardie) d'autre part, ces deux derniers étant membres de l'équipe de pilotage de l'EAFC dès lors que ni l'un ni l'autre ne sont eux-mêmes directeurs de l'EAFC.

#### Ses missions consistent :

## Pilotage et stratégie

- Proposer au recteur une stratégie de formation continue pour l'ensemble des personnels de l'académie et en assurer sa mise en œuvre;
- Piloter les instances de l'école académique et veiller à leur bonne coordination ;
- Contribuer à la conduite du dialogue social;
- Décliner la vision stratégique en cycles et parcours de formation constituant le programme académique de formation, en tenant compte des besoins des personnels ;
- Renforcer le continuum entre la formation initiale, continuée et continue ;
- Développer des synergies entre innovation, recherche et formation;
- Créer les partenariats permettant une diversification des viviers de formateurs et des modalités de formation ;
- Veiller à la dimension personnalisée, valorisante et certifiante, voire diplômante, des formations et à la facilitation de l'accès aux formations à l'initiative des personnels (CPF);
- Créer une offre en ligne de services et de contenus de formation.

## Coordination et organisation du travail

- Mettre en œuvre la stratégie académique de formation en coordonnant l'ensemble des acteurs académiques de la formation continue, y compris ceux du premier degré, pour contribuer à la création d'une culture et d'une identité fortes de l'école;
- Optimiser l'organisation du travail au sein de l'école pour assurer la coopération nécessaire, notamment aux enjeux transversaux ;
- Piloter le développement professionnel des ingénieurs de formation, des gestionnaires de formation et des formateurs pour mettre en œuvre l'évolution des nouvelles modalités de formation;

- Former, déployer et animer un réseau d'accompagnateurs, en lien avec le déploiement de l'offre de formation en proximité des personnels (écoles, établissements, réseaux) et avec les partenaires (INSPE, Réseau Canopé);
- Accompagner, en lien avec la cellule mobilités, la politique académique de mobilité entrante, sortante et de vivier, en particulier pour celle liée à l'international, pilotée par le pôle RH.

#### Supervision et contrôle de la qualité du service rendu

- Gérer les budgets académiques de la formation continue et optimiser leur consommation ;
- Contrôler la bonne exécution du programme académique de formation ;
- Relier l'évaluation de l'école à l'évaluation des établissements ;
- Évaluer la mise en œuvre de l'école et l'impact des actions de formation, en lien avec une démarche qualité ;
- Veiller à la qualité de vie au travail au sein des équipes de l'école.

## Les compétences attendues :

- ✓ Maîtriser le fonctionnement du système éducatif, de ses évolutions en particulier dans le domaine de la formation des personnels
- ✓ Connaitre les publics et les acteurs du système éducatif
- ✓ Maitriser les outils numériques et avoir des capacités d'adaptation dans un environnement numérique en évolution
- ✓ Savoir animer un réseau de partenaires internes et externes, développer de nouveaux partenariats
- ✓ Avoir des capacités d'organisation, d'anticipation et savoir rendre compte de manière régulière et efficiente
- ✓ Savoir travailler en autonomie et en mode transversal dans un environnement complexe
- √ Être apte à accompagner le changement
- ✓ Avoir une aisance dans la communication orale et écrite en direction de tous les acteurs concernés par la formation continue des personnels de l'éducation nationale (des équipes éducatives aux personnels d'encadrement)
- ✓ Avoir une aisance relationnelle et des capacités d'écoute
- ✓ Sera appréciée : une expérience dans le domaine de la formation d'adultes.

Les exigences liées au poste impliquent loyauté, disponibilité et adaptabilité certaines à des contextes de travail multiples et complexes.

#### Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera constitué de :

- un curriculum-vitae
- une lettre de motivation
- une copie du dernier compte-rendu d'entretien professionnel
- une copie de l'arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaires de catégorie A
- une copie de l'arrêté d'avancement d'échelon dans le corps d'origine

Les dossiers de candidature doivent être déposés à l'adresse suivante <u>recrutement-drh@ac-guyane.fr</u> au plus tard le 16 juin 2024, délai de rigueur.

-Entretien avec une commission de recrutement